

La Ville de Bonaventure est à la recherche d'une personne désirant assumer les tâches d'entretien du Centre Récréatif Desjardins, de la patinoire et de l'anneau glace.

## PRINCIPALES RESPONSABILITÉS

- Opérer les équipements d'entretien de la glace ;
- Effectuer l'entretien ménager des lieux : vestiaires, gradins, bureaux, salles de bains, etc. ;
- S'assurer d'avoir en main les produits et le matériel nécessaires aux opérations ;
- Aider à la maintenance des bâtiments : entretien et réparations mineures ;
- Effectuer les inspections mécaniques des différents systèmes et remplir les rapports désignés à cette fin ;
- S'assurer du bon fonctionnement de la surfaceuse et procéder à son entretien et aux réparations, selon son niveau de compétence ;
- S'assurer du respect des règlements municipaux relatifs à l'utilisation de l'aréna ;
- S'assurer de la disponibilité du matériel de premiers soins et rédiger les rapports d'incident ou d'accident ;
- Assurer un suivi des tâches réalisées lors du changement de quart ;
- Effectuer les travaux d'ouverture et de fermeture de la saison ;
- Voir au bon fonctionnement des activités de l'anneau de glace, au respect des règlements et à l'entretien de la glace et du bâtiment de service ;
- Participer aux réunions d'équipe ;
- S'assurer du déblaiement des sorties d'urgence, du bon fonctionnement des lumières d'urgence et des extincteurs chimiques ;
- Effectuer toutes autres tâches de son niveau de compétence demandées par son supérieur immédiat.

## QUALIFICATIONS REQUISES

- Avoir un permis de conduire ;
- Posséder d'une à trois années d'expérience pertinente.

## PROFIL RECHERCHÉ

- Faire preuve d'autonomie, de polyvalence ;
- Avoir la capacité d'établir des priorités d'action ;
- Avoir des aptitudes en service à la clientèle ;
- Avoir une bonne condition physique.

## DURÉE ET ENTRÉE EN FONCTION

- Poste régulier saisonnier de 31 semaines par année ;
- Entrée en fonction : début août 2022.

## SALAIRES ET AVANTAGES

Le salaire et les conditions de travail sont déterminés en fonction de la convention collective 2021-2026. Il s'agit d'un poste régulier, 40 heures par semaine. Horaires variables : jour, soir et fin de semaine. Le tout en conformité avec les dispositions de la convention collective en vigueur.

La Ville de Bonaventure recevra les curriculum vitae **DÈS MAINTENANT**, à l'adresse suivante :

Julie Loubert

Directrice du services des loisirs, de la culture, du tourisme et de la vie communautaire

**Par la poste** : Ville de Bonaventure, 127, avenue de Louisbourg, Bonaventure (QC) G0C 1E0

**En personne** : 151, avenue Grand-Pré, Bonaventure

**Par courriel** : [directionloisirs@villebonaventure.ca](mailto:directionloisirs@villebonaventure.ca)

Téléphone : 418 534-2313, poste 231

*Ce poste s'adresse autant aux femmes qu'aux hommes.*

*Seules les personnes convoquées en entrevue recevront un accusé de réception.*